

Les Congrès de l'été

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 125

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

emplois aux mêmes conditions que les hommes et avec les mêmes traitements.¹

En revanche, deux retards sont à enregistrer en France et en Belgique. Dans le premier de ces pays, malgré l'entrevue d'une délégation de suffragistes avec M. Briand, malgré le très remarquable rapport présenté par M. Joseph Barthélémy, le Sénat a refusé de discuter avant les vacances du suffrage féminin, sur lequel on attend son vote depuis deux ans. Et en Belgique, la Chambre a repoussé, surtout par les voix des socialistes et des libéraux, la proposition de reconnaître aux femmes le suffrage en matière provinciale, proposition qu'appuyait une pétition signée en quelques semaines par 115.000 femmes.

Qu'on ne dise pas toutefois que c'est là une double preuve que les pays latins ne sont pas encore mûrs pour le suffrage. Car voici qu'au Brésil, un projet de loi suffragiste a été déposé et adopté en première lecture, voici qu'au Chili les femmes s'organisent en Associations féministes et demandent leurs droits. Les jeunes démocraties sont en voie de dépasser celles qui ont un nombre respectable d'années — parfois de siècles ! sur les épaules.

Et cependant, dans celle des démocraties à laquelle nous pensons en écrivant ces lignes parce que c'est celle qui nous touche de près, la période des vacances n'a pas été une morte saison pour le féminisme. Sans parler du Tessin dont il est question plus haut, voici que la paroisse zurichoise de Neumunster a recouru au Tribunal fédéral contre l'arrêté du Conseil d'Etat interdisant le pastorat aux femmes. (On se souvient peut-être que le Synode de l'Eglise zurichoise avait, après une longue discussion, admis le pastorat féminin à quelques restrictions près, et que cette décision avait été cassée par le Conseil d'Etat). Il sera extrêmement intéressant de voir quel jugement rendra notre plus haute autorité judiciaire sur ce point, et il est à relever en faveur de M^{lle} Pfister que c'est précisément la paroisse où elle a travaillé comme suffragante et qui désire l'élire qui est l'auteur du recours. Puis, dans le canton de Thurgovie, une nouvelle loi organique de l'Eglise nationale protestante a été adoptée qui introduit le principe de l'électorat et de l'éligibilité des femmes. Et enfin dans le même ordre d'idées le Synode de l'Eglise nationale de Schaffhouse, après avoir entendu un rapport en notre faveur du pasteur Hirzel, et un autre contre nous du pasteur Klinkenberg, a décidé, par 24 voix contre 19 d'entrer en matière sur la question du suffrage féminin ecclésiastique, remettant à une Commission spécialement nommée à cet effet le soin d'étudier comment cette idée peut être réalisée dans la Constitution schaffhousoise actuelle.

Pourquoi faut-il que ces petits, mais réels succès soient contrebalancés par un échec à St-Gall ? Les électeurs avaient à se prononcer le 4 septembre sur une modification de la Constitution qui aurait rendu possible l'éligibilité des femmes à certaines fonctions publiques (dans les Commissions scolaires et de bienfaisance notamment). Par 25.000 voix contre 12.000 en chiffres ronds, ils ont refusé d'accomplir cette petite réforme.

Mais le Tessin est là pour relever le gant. Et grâce à lui, grâce aux membres de sa Constituante, les vacances de 1921 auront été pour nous toutes suffragistes suisses — pour celles qui sont restées au pays comme pour celles qui en ont franchi les frontières — de belles vacances.

E. Gd.

¹ On a raconté à ce sujet que M. Asquith, à la surprise générale, a chaudement recommandé à la Chambre l'adoption de cette loi, ce dont Lady Astor l'a malicieusement félicité, rappelant qu'il y a plus de joie au ciel pour un pécheur converti que pour 99 justes qui persévèrent ! — L'action de Lady Astor, il faut le dire à ce propos, a été considérable et très appréciée dans toutes les discussions relatives à ces quatre lois.

Les Congrès de l'été

... Et ils ont été légion, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, il en siège encore plusieurs simultanément, tant dans notre pays qu'à l'étranger, sans parler du plus grand de tous, du plus officiel, de celui dont la portée est immensément plus vaste : la deuxième Assemblée plénière de la Société des Nations, qui vient de s'ouvrir à Genève le 5 septembre. Aussi n'avons-nous pas la prétention, et malgré le titre de cet article, de relever ici tout ce qui s'est dit, fait, discuté, décidé, dans ces réunions multiples, nationales ou internationales, que favorisent les mois de vacances et les désirs de voyages de l'été, mais simplement de signaler à l'attention de nos lecteurs quelques-uns de ces Congrès qui ont présenté un intérêt spécial pour les femmes.

* * *

Après La Haye en 1915 et Zurich en 1919, c'était Vienne que la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté avait choisie pour sa réunion de 1921. 200 déléguées environ, représentant les Sociétés de 23 pays, s'y sont rencontrées deux semaines durant en juillet, sous la présidence pleine de tact et d'habileté de Miss Jane Addams, la célèbre sociologue américaine. Et d'après les récits qui nous sont parvenus, il a fallu souvent tout ce tact et cette habileté pour éviter des situations difficiles. C'est que le Congrès, comme ses prédécesseurs, a abordé carrément les plus gros problèmes politiques de l'heure présente, souvent dans un esprit pacifiste si extrémiste que certaines délégations ne pouvaient suivre jusqu'au bout les propositions présentées, comme ce fut le cas notamment pour celle qui a déjà provoqué une scission dans la Ligue pacifiste des femmes américaines : l'engagement formel de se refuser à toute participation, non seulement directe, mais auxiliaire, à la guerre et aux œuvres de guerre. Une sorte de grève des femmes, qui aboutirait, comme l'écrit la correspondante d'un de nos journaux suisses, au refus d'une mère de soigner son fils blessé à la guerre, au refus d'une femme de donner à manger à son mari appelé sous les drapeaux... Et quelle naïveté, et quel défaut de compréhension des réalités pratiques que de croire à la possibilité de créer une pareille organisation d'abord, à son efficacité contre la guerre ensuite ! — Un autre point très discuté a été l'attitude de la Ligue à l'égard de la Société des Nations, dans laquelle quelques-unes des déléguées ne voyaient qu'une parodie de l'alliance rêvée entre peuples, et quelques autres, au contraire, un instrument, perfectible certes, mais déjà existant, d'entente et de compréhension internationales. Enfin, les traités de paix ont été à leur tour l'objet de vifs débats, certaines, comme Dr Aletta Jacobs, estimant que tout travail pacifiste, qui n'est pas précédé par la revision des dits traités, est stérile. On voit que les membres de la Ligue ne s'arrêtent pas en chemin de leurs revendications ! Et nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander si, parfois, un peu plus de modération ne servirait pas mieux leur cause — et la cause des femmes en général ; si des résolutions trop radicales votées de façon trop absolue et un peu hâtive sur des questions de politique internationale infiniment graves et délicates, qui nécessitent une documentation approfondie, des études spéciales, une connaissance presque technique, dirons-nous, du sujet, ne risquent pas d'être traitées d'emballage sentimental et irréflecti par ceux auxquels il est au contraire si nécessaire de prouver que nombre de femmes n'aiment à discuter que ce qu'elles savent à fond ?

D'autres séances du Congrès ont été consacrées au gros problème de l'éducation pacifiste, et il y a eu certainement matière à beaucoup réfléchir dans les rapports présentés à cet égard. Que l'on songe combien chauvins, impérialistes, guerriers, sont certains manuels, certains livres de lecture, combien délibérément ils excluent tout récit de progrès civilisateur pour laisser toute la place au panache militariste, et l'on comprendra toute la valeur des résolutions votées sur ce point par le Congrès. Et le livre de classe n'est qu'un élément entre mille autres de l'éducation pour la compréhension et la concorde internationales! Dans ce domaine, tout spécialement, nous semble-t-il, l'œuvre de la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté peut être capitale.

Le Congrès a été suivi par un Cours de vacances de deux semaines dans l'exquise ville de Salzbourg, cours consacré non seulement à des sujets de politique et de sociologie, mais aussi d'art et de littérature, et qui a remporté un vif succès.

* * *

Ce sont de questions sur lesquelles l'unanimité est plus facile à faire que s'est occupé le Congrès antialcoolique international, qui a eu lieu à Lausanne du 22 au 27 août dernier, et dont nous avons publié ici même le programme, très copieux, et envisageant tour à tour la question antialcoolique sous l'angle social, moral, économique, légal, éducatif; etc. Nombre de nos lectrices en ont certainement suivi les séances et n'ont pas conséquent pas besoin d'être renseignées à cet égard. Faut-il cependant, et à notre point de vue, faire une remarque : c'est la faible proportion des femmes rapporteurs, alors que, pourtant, les femmes sont entrées en si grand nombre et avec une si belle ardeur dans la lutte antialcoolique? Est-ce timidité native, méfiance exagérée de soi-même, habitude séculaire pour les femmes de se taire quand les hommes parlent? Nous ne relevons, en effet, sur la longue liste d'orateurs, que les noms de M^{me} Perez, représentante du Chili, qui a pris la parole dans la grande séance d'ouverture à la cathédrale, présidée par M. Schulthess; de M^{me} Gerken-Leitgebél (Allemagne), qui a présenté une étude très appréciée sur la jeunesse et la moralité sexuelle; et de Miss C. Stoddard (Boston), qui a parlé des expositions antialcooliques, mais dont la compétence parfaite en matière d'antialcoolisme lui aurait permis de traiter aussi bien tout autre sujet. « Miss Stoddard, écrit M. Herco, dans ses *Silhouettes de congressistes (Abstinence du 17 août 1921)*, a été la secrétaire de Mrs. Hunt, la femme à laquelle on doit l'introduction de l'enseignement antialcoolique dans tous les Etats-Unis, et après la mort de laquelle elle a fondé une Fédération antialcoolique scientifique, bureau de renseignements et de propagande qui n'a pas d'analogue aux Etats-Unis... On comprend l'importance de la tâche qu'elle a si vaillamment assumée, et il n'y a pas dans le monde antialcoolique des Etats-Unis de personne qui jouisse d'un égal respect. » Enfin, la discussion sur les « Maisons du Peuple sans alcool » fut l'occasion pour notre vénérée compatriote, M^{me} Orelli, d'exprimer son point de vue basé sur l'expérience, et elle fut aussitôt l'objet d'une ovation bien méritée.

* * *

Signalons encore — nous rappelons que nous sommes obligées de nous limiter parmi ces réunions internationales à celles qui intéressent spécialement les femmes — le Congrès coopératif de Bâle dans lequel place a été faite à l'élément féminin. En effet les coopératrices réunies le 23 août, ont, après avoir entendu des conférences de M^{mes} Freudlich (Autriche), Staudinger

(Zurich) et Llewelyn Davies (Angleterre) décidé la formation d'un Comité international coopératif féminin, chargé de défendre les intérêts des femmes dans les coopératives — idée à laquelle on ne saurait trop applaudir. Qui, davantage que la femme, l'acheteuse par excellence, doit pouvoir dire son avis et faire valoir son opinion dans ces gigantesques entreprises d'achats et de ventes, jusqu'ici trop uniquement menées par des hommes seuls?

Et pour terminer, disons encore deux mots, vu son sujet et bien qu'il ne fut pas exclusivement féminin, du Congrès international pour la protection de l'enfance qui a eu lieu à Bruxelles à la fin de juillet. Réunissant à la fois des délégués officiels de gouvernements, des représentants d'œuvres nationales s'occupant spécialement de la protection de l'enfance, et des particuliers s'intéressant à ces questions, il avait à examiner la création d'un « Office international pour la protection de l'Enfance ». Cette idée avait déjà été émise en 1913, et des pourparlers engagés à ce sujet entre les gouvernements suisse, français et belge, cet Office devant avoir son siège à Bruxelles. Mais la guerre arrêta tous les travaux, et la paix, avec les organisations internationales qu'elle amena avec elle, nécessita une étude complète à nouveau de toute la question, afin d'éviter les doubles emplois, et partant les gaspillages de temps et d'argent, entre cet Office. et ces organisations (S. d. N., Bureau international du Travail, Ligue des Croix-Rouges, Union internationale de Secours aux enfants), qui, toutes, ont, à leur programme ou ont déjà réalisé un point ou un autre de l'activité autrefois prévue pour cet Office. Les discussions du Congrès de Bruxelles aboutirent à une entente: la création de l'Office fut décidée, sous réserve expresse des droits de la S. d. N. — Et tandis que discutaient ainsi les délégués officiels, les congressistes, parmi lesquels nous mentionnons nos collaborateurs, M^{lle} Alice Descœudres et M. Maurice Veillard, répartis en quatre sections examinaient simultanément les problèmes relatifs à la protection morale de l'enfance (tribunaux d'enfants, cinématographe), aux enfants anormaux, à l'hygiène de l'enfance, et à la situation des orphelins de guerre, visitant entre temps toutes les œuvres admirables en faveur de l'enfance dont la Belgique a le droit de s'enorgueillir.

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Le Bureau du Conseil national des Femmes a siégé les derniers jours d'août à Genève, sous la présidence de M^{me} Chaponnière-Chaix, présidente. La présidente honoraire, Lady Aberdeen, a assisté également aux séances. Celles-ci ont été surtout consacrées à préparer la réunion du Comité exécutif, qui aura lieu à La Haye en mai 1922. Le Bureau a aussi examiné la situation des pays à change bas, et a décidé que les cotisations de ceux-ci au Conseil seraient payées selon la valeur monétaire d'avant-guerre. Enfin, il a décidé d'envoyer aux délégations de la S. d. N. une lettre demandant instamment la nomination d'une femme médecin dans le Comité d'Hygiène qui va être organisé.

En réponse...

à nos appels, nous avons reçu :

I. Souscriptions au fonds de roulement.

(Parts à 25 fr. l'une.)

Groupe suffragiste de Delémont	1 part	Fr. 25
M ^{me} V.-A. (Bâle)	1 part	» 25
M ^{me} A.-D. (Chaux-de-Fonds)	1 part	» 25
	3 parts	Fr. 75
Listes précédentes:	83 parts	Fr. 2075
Total:	86 parts	Fr. 2150